



Département du Calvados  
Commune d'Argences  
Extrait de la séance du 30 juin 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.**

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 03/07/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 6

Quorum : 14

**Etaient présents**

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au Maire,  
Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Dominique DELIVET, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, M. Raphaël RIOLON, Mme Stéphanie SALERNO et Mme Monique SIMONNET.

**Absents avec procuration de vote**

M. Franck CENDRIER à Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Virginie COISEL à Mme Marianne TURPIN, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, M. Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD à Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT.

**Absent sans procuration de vote**

/

**Secrétaire de séance**

Lydie MAIGRET

**Délibération n°2025-048**

**Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent**

Rapporteur

Nicolas ESNAULT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu le passage de ce dossier auprès de la commission Administration Générale et Ressources Humaines le 30 avril 2025 ainsi qu'au comité social territorial le 5 juin 2025 ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la situation d'un bon nombre d'agents du service enfance jeunesse a été revue en augmentant la durée hebdomadaire de service.

Dans cette continuité, il convient aujourd'hui de régulariser la situation professionnelle d'un agent qui effectue des heures complémentaires de manière récurrente.

Il est ainsi proposé de modifier la durée du poste de l'agent concerné exerçant actuellement ses missions à 15.55/35ème et de le passer à 22/35ème à compter du 1er juillet 2025.

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	6	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **ACTE** la modification de la durée hebdomadaire du poste occupé par l'agent de 15.55/35<sup>ème</sup> à 22/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Marie-Françoise ISABEL  
Maire

